

RB.202.2311/11



ASSOCIATION FRANÇAISE DES PILOTES DE MONTAGNE

Le 23 Novembre 1999.

Aux AEROCLUBS : Dauphiné, Savoie, Méribel, Megève, Annemasse, Courchevel, Valloire

Objet : SITUATION DU PROJET D'AMENAGEMENT de la PISTE 09 à VAUGELAZ (73)

+ Arribes

Cher amis,

Un examen sur place le 27 Octobre a permis de définir le tracé et les consignes à donner à l'entreprise chargée des travaux. Nous avons une entreprise qui nous accordera des conditions préférentielles.

LA PISTE 270, aménagée en Septembre 1994 est restée en bon état et ne demandera qu'un peu de nivellement à l'arrivée sur la plateforme coté gauche. Le sol reste stable sans ravinement.

LA PISTE 09, objet de notre projet pourra avoir les caractéristiques suivantes : L : 280 m. l : 30 ou 35 m. avec une pente moyenne de 13 à 15%. Le sol, schisteux est stable ; il est nécessaire de « racler » les mottes de terre pour aplanir et égaliser la surface, et combler un trou marécageux en entrée de piste. Monsieur Flandin, du Conseil Municipal nous confirme l'accord de la municipalité. Nous attendons sous peu un courrier qui nous permettra d'envoyer un dossier à la Préfecture, puis à la D.A.C Centre-Est

EVOLUTION : Jean Guenon, va suivre cette affaire. les travaux ne pourront se faire qu'après la fonte des neiges, et l'ensemencement pourra se faire au début de l'été. Pour ceci nous pensons consulter une entreprise spécialisée pour les pistes de ski, afin que le travail soit parfait (rapidité, choix des semences, compactage..) La manche à air sera remise en état, avec haubanage efficace (le matériel est prêt)

La D.A.C a été informée du projet.

SITUATION des ENGAGEMENTS des CLUBS : Ont versé 2000 frs : Megève, Oisans, Annemasse.

Ont donné leur accord pour participer, sans versement à ce jour :

: Savoie, Méribel, Courchevel, Dauphiné

RAPPEL :

Cette participation, sous conditions de réalisation de travaux et estimatifs préalables est destinée pour l'AFPm, à savoir si on peut compter sur ces Clubs, l'importance des démarches (et le coût) le nécessitant.

Nous vous informerons de l'évolution régulièrement

Cordialement.

Le Secrétaire général.



Copies : Bureau + J. Guenon. + 

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Chambéry, le 29 JAN. 1969

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Secrétariat Général de l'Aviation Civile

RÉGION AÉRO-NAUTIQUE SUD-EST
DISTRICT AÉRONAUTIQUE RHÔNE-ALPES

Aérodrome de CHAMBÉRY-Aix-les-Bains - Savoie
Tél. 34.36.10

COMPTE-RENDU DE RECONNAISSANCE
DE L'AVI-SURFACE de VAUGELLA²

Commune DES CHAPELLES (SAVOIE)

REF n°13/CH-A

DATE DE LA RECONNAISSANCE : 22 janvier 1969

AVION : PIPER PA 18 - F-BKBE

PILOTE: Mr DELPARTE

I. - DESCRIPTION SOMMAIRE

Position : 5 km OUEST DE BOURG ST MAURICE

Altitude : 2.100 m.

Site : Plateforme située sur un dôme, en pentes descendantes vers la vallée, située à 800 mètres en contrebas, sauf dans le secteur OUEST/NORD-OUEST.

Situation actuelle : surface enneigée.

2. - CARACTERISTIQUES

Sur le sommet du dôme, on peut utiliser deux bandes sans dévers :

1°) Une bande de 200 m x 40 m, orientée sensiblement SW/NE, d'une pente régulière d'environ 13 %.

2°) Une bande de 120 m x 40 m, orientée sensiblement EST/OUEST d'une pente régulière d'environ 20%.

La plateforme est sensiblement horizontale au sommet du dôme sur 50mx50m, et prolonge ces bandes.

3. - DEGAGEMENTS

Les côtés de ces deux bandes ne présentent pas de dénivellations brusques ; les trouées d'envol sont très dégagés jusqu'aux versants opposés de la vallée (plus de 10 km). Il n'y a pas d'obstacles aux abords de la plateforme, sauf des montagnes dans le secteur OUEST/NORD OUEST dont le flanc se raccorde en pente douce à la plateforme.

On trouve des chalets d'alpage en contre bas dans le ~~secteur~~ secteur EST.

.../...

BALISAGE ET SIGNALISATION

Cette plateforme n'est ni damée, ni balisée : elle se trouve d'ailleurs isolée, en dehors de toute station, de tout passage et de toute piste de ski : elle ne peut servir actuellement qu'à des déposes de skieurs. Il ne semble donc pas nécessaire d'implanter une signalisation à l'usage public.

UTILISATION

L'espace aérien d'évolution étant très dégagé, l'utilisation ne présente aucun risque pour les biens au sol.

Le seul problème d'utilisation réside dans l'état de la plateforme. En neige vierge, elle ne peut être utilisée que par des pilotes titulaires de l'autorisation "NEIGE & GLACIERS". Si la surface est damée, l'utilisation est possible par des pilotes titulaires de l'autorisation "avisurfaces enneigées" à condition de baliser les bandes.

ACCES

Aucun accès possible par moyens de surface, sauf éventuellement en chenillette.

AVIS SUR L'AUTORISATION

Cette plateforme peut être utilisée, lorsqu'elle est enneigée, par des pilotes titulaires de l'autorisation "NEIGE ET GLACIERS". Aucun balisage n'est alors nécessaire.

Il ne semble pas souhaitable d'aller au delà pour le moment, aucun moyen de damage n'existant à proximité.

L'Ingénieur des Travaux de la Navigation Aérienne
Commandant l'Aérodrome de
CHAMBERY - Aix-les-Bains

